



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

**Soixante-sixième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2012-2013**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

**Rapport du Secrétaire général**

**Additif**

### *Résumé*

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2012 au titre de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Le montant estimatif des ressources demandées pour 2012 au titre de la Mission s'élève, en chiffres nets, à 32 575 800 dollars (montant brut : 36 145 200 dollars).



## Historique, mandat et objectif

1. L'équipe spéciale interinstitutions pour la Libye a été créée le 13 avril 2011 pour fournir au système des Nations Unies un cadre d'échange d'informations sur les activités en cours et préparer le futur engagement en Libye. Sous la direction du Conseiller spécial pour la préparation de l'après-conflit en Libye, les départements et bureaux du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations, ont participé à un processus intégré d'évaluation préliminaire aux fins de la planification du relèvement en Libye après le conflit.

2. Le 7 septembre 2011, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2011/542), le Secrétaire général a proposé la création de la Mission d'appui intégré des Nations Unies en Libye (MANUL) qui apportera des conseils et une assistance d'urgence dans les domaines prioritaires définis par les autorités libyennes, coordonnera l'aide interne et organisera de nouvelles consultations et évaluations sur la portée de l'assistance à long terme de l'ONU à la Libye. La MANUL est guidée par les principes ci-après : appropriation nationale, rapidité d'intervention et d'action et coordination effective de l'assistance internationale. Le 16 septembre 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2009 (2011) portant création de la MANUL, qui est mandatée pour épauler et soutenir les efforts faits par la Libye afin de :

- a) Rétablir l'ordre et la sécurité publics et promouvoir l'état de droit;
- b) Entamer une concertation politique sans exclusive, encourager la réconciliation nationale et lancer les processus constitutionnel et électoral;
- c) Étendre l'autorité de l'État, notamment en renforçant les institutions responsabilisées qui commencent à se constituer et en rétablissant les services publics;
- d) Défendre et protéger les droits de l'homme, en particulier ceux des personnes appartenant à des groupes vulnérables, et appuyer la justice transitionnelle;
- e) Prendre immédiatement les mesures voulues aux fins du relèvement économique;
- f) Coordonner l'appui qui pourrait, le cas échéant, être demandé à d'autres intervenants multilatéraux et bilatéraux.

3. Dans une lettre datée du 4 octobre 2011, le Comité consultatif sur les questions financières, budgétaires et administratives a approuvé la demande formulée par le Contrôleur, en application des termes de la résolution 64/246 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, et concernant l'engagement d'un montant ne dépassant pas 10 millions de dollars, destiné à couvrir les besoins les plus pressants de la MANUL au cours de la période initiale de trois mois, y compris les effectifs provisoires proposés, à savoir 196 emplois de temporaire, dont 146 pour du personnel recruté sur le plan international et 50 pour du personnel recruté sur le plan national, qui seront progressivement déployés à Tripoli et à Benghazi.

## Hypothèses retenues aux fins des prévisions

4. La MANUL s'est vu confier dans un premier temps un mandat de trois mois allant jusqu'au 16 décembre 2011, qui couvrira les domaines prioritaires où les compétences de l'ONU s'imposent d'urgence pour appuyer les efforts déployés par la Libye. Il est également prévu au cours de cette période d'organiser de nouvelles consultations avec les interlocuteurs libyens pour définir la pleine portée et la nature de l'appui de l'ONU, qui seront exposées dans le rapport qui sera présenté au Conseil de sécurité en décembre 2011. Cet appui visera à renforcer les efforts déployés par la Libye elle-même pour instaurer des partenariats, renforcer les capacités, accroître la transparence et améliorer le fonctionnement des institutions publiques et de la gouvernance, compte dûment tenu de la capacité des autorités nationales de diriger et d'appliquer les nouveaux plans et politiques. En attendant les recommandations qui figureront dans ce rapport et sous réserve de nouvelles délibérations au Conseil, la proposition suivante est avancée sur la base de la poursuite du mandat créé par sa résolution 2009 (2011).

5. LA MANUL sera déployée au minimum à Tripoli et à Benghazi, la majorité du personnel étant postée à Tripoli et placée sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général. Elle disposera d'un effectif total de 242 membres (125 membres des services organiques, 53 membres du personnel d'appui et 64 agents de sécurité). Pour donner suite à la demande formulée par les autorités libyennes au sujet de l'aide et de l'appui fournis par l'ONU, la Mission sera composée du personnel doté d'un niveau élevé d'expertise et d'expérience. Les fonctionnaires supérieurs fourniront des conseils techniques aux interlocuteurs libyens sur toute une série de questions complexes et sensibles sur le plan politique, pour lesquelles les autorités libyennes ont déjà demandé une assistance, concernant notamment l'état de droit, la rédaction de la constitution, le processus électoral et la justice transitionnelle. Il faudra également du personnel supérieur pour appuyer les efforts menés par la Libye en vue d'assurer une coordination cohérente, systématique et globale de l'appui fourni par la communauté internationale à la Libye. Il ressort de l'expérience acquise par la communauté internationale en matière d'appui dans des situations de conflit et d'après conflit que la fourniture de conseils avisés et réalistes en temps opportun, est essentiel au succès du relèvement au lendemain d'un conflit. En outre, la MANUL sera à la tête de l'évaluation entreprise par l'ONU au sujet des besoins continus du peuple libyen et de l'évolution du rôle de la Mission, d'où la nécessité de la doter de personnel possédant une ancienneté et une expérience suffisantes. Au fil de cette évaluation, la Mission continuera de surveiller et de définir de manière plus précise ses besoins en termes de structure et d'effectifs.

6. Les besoins de la MANUL en matière de personnel d'appui ont été définis compte tenu des principes de la stratégie globale d'appui aux missions, et les capacités existantes seront exploitées pour accroître l'efficacité et réduire l'empreinte du déploiement en Libye. Un appui administratif essentiel sera fourni à cet égard par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB), qui servira également de plaque tournante en matière de déploiement et de formation, apportera un appui administratif constant et coordonnera la logistique, les effectifs de la composante d'appui déployés en Libye étant relativement réduits. Sur l'effectif total proposé au titre de l'appui à la mission, soit 53 personnes, 15 seront basées à Brindisi pour renforcer les capacités d'appui de la BSLB à la MANUL.

7. Le tableau d'effectifs propose également une présence robuste d'agents de sécurité, au vu de l'état actuel de la sécurité. En outre, même si le maximum sera fait pour recruter et déployer rapidement du personnel doté des compétences linguistiques nécessaires, l'urgence de la situation et l'expérience passée indiquent qu'il y aura des besoins pressants en matière d'interprètes. Il est donc prévu, pour renforcer les capacités existantes, de créer une petite équipe de traducteurs et d'interprètes au sein de la Mission, et de faire appel à des services extérieurs au cas où il faudrait mobiliser des renforts.

8. On suppose qu'il n'y aura pas de programme de construction en 2012 et que les autorités publiques ou des sociétés privées mettront des locaux existants à la disposition de la Mission pour répondre aux besoins immédiats. À cet égard, la Mission devrait également bénéficier du transfert d'avoirs provenant de missions en liquidation, notamment de la Mission des Nations Unies au Soudan. Seules des dépenses modiques seront donc proposées pour l'acquisition de biens nouveaux.

9. Du fait que la Mission sera déployée dans deux lieux séparés par une distance géographique considérable et qu'une capacité de liaison entre des interlocuteurs clefs et les responsables de la Mission devra être mise en place à l'extérieur de la Libye, un avion devra être mis à la disposition de la MANUL.

### **Composante 1 : promotion de la sécurité publique, de l'état de droit et des droits de l'homme**

10. LA MANUL aidera les autorités libyennes à élaborer des plans et des politiques visant à renforcer la sécurité publique, notamment en matière de police, de fonctionnement du système judiciaire, d'état de droit et de droits de l'homme, en coopération étroite avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, et les représentants de la société civile libyenne. Les autorités libyennes ont indiqué qu'elles avaient besoin en tout premier lieu des compétences techniques de l'ONU pour professionnaliser le secteur judiciaire et celui du maintien de l'ordre afin de garantir un environnement sûr, fondé sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme. L'enlèvement des mines et des engins non explosés, la gestion des armes tant lourdes que légères, ainsi que l'intégration ou la démobilisation des combattants qui ont participé au conflit contribueront à ces objectifs et figurent parmi les priorités clefs des autorités libyennes qui ont exprimé, tout comme la société civile, le vif souhait de défendre et de protéger les droits de l'homme et souligné à cet égard la nécessité de régler avant toute chose les questions de justice transitionnelle. Les détails de l'appui de la MANUL seront définis de manière plus précise sur la base de discussions avec les autorités et la société civile libyennes et d'autres partenaires, notamment dans le cadre de la coordination des évaluations prévues durant le premier semestre de 2012.

### **Composante 2 : facilitation d'une concertation politique sans exclusive, de la réconciliation nationale et du processus électoral**

11. Les mesures à prendre ont pour objet d'aider les autorités libyennes à établir avec succès des jalons dans le domaine électoral, dans le respect du calendrier établi

dans la déclaration constitutionnelle, de faciliter un processus politique sans exclusive et d'appuyer simultanément les efforts de réconciliation nationale. La MANUL dépêchera des experts électoraux pour aider les autorités libyennes à rédiger la législation nécessaire, à créer des institutions électorales et à instaurer d'autres conditions préalables telles que l'établissement et l'adoption d'un budget. Elle aidera les institutions libyennes compétentes à mettre en œuvre l'ambitieux calendrier électoral de 240 jours, qui a commencé avec la déclaration de libération, le 23 octobre. L'assistance électorale comprendra la délimitation des frontières, la validation des candidatures, l'inscription des électeurs sur les listes électorales (en tenant compte du système libyen de livret de famille), la constitution de listes électorales spéciales (pour le personnel militaire, les personnes hospitalisées, les prisonniers et certaines catégories de fonctionnaires de l'État), la mise à disposition de scrutateurs auprès des bureaux électoraux, la sécurité, le suivi des campagnes dans les médias, l'inscription des déplacés pour qu'ils puissent voter par procuration et les procédures de vote à l'étranger, les voies de recours en cas de contestation des résultats et la validation des résultats.

12. Pour renforcer l'inclusion politique et sociale, la MANUL devra entreprendre une vaste campagne politique et chercher des occasions d'accroître la sensibilisation politique et la participation de la société civile au processus politique en cours dans le pays. Une société civile libyenne dynamique veillera à ce que ses perceptions et préoccupations soient prises en compte dans les processus politique, électoral et constitutionnel. La MANUL cherchera donc à instaurer un réseau de partenariats en vue d'appuyer ces processus, y compris en fournissant ses bons offices à l'appui des efforts menés par la Libye pour parvenir à un processus politique sans exclusive et à la réconciliation nationale.

### **Composante 3 : promotion de l'extension de l'autorité de l'État et du relèvement économique**

13. LA MANUL fournira aux autorités libyennes des conseils et un appui technique pour assurer une distribution équitable des services sociaux, et elle veillera à ce que des possibilités de croissance économique soient offertes à tous, en étroite coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les partenaires multilatéraux et bilatéraux et la société civile libyenne.

14. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la MANUL sont présentés ci-dessous.

**Objectif** : Aider les autorités libyennes de transition à gérer le processus de transition de façon pacifique, ordonnée et démocratique afin de répondre aux aspirations du peuple libyen

---

**Composante 1 : promotion de la sécurité publique, de l'état de droit et des droits de l'homme**

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

a) Amélioration de la sécurité publique et du respect de l'état de droit

a) i) Élaboration et exécution du plan de développement stratégique de la police libyenne

*Mesure des résultats*

Le plan est approuvé par le Ministère de l'intérieur et mis à exécution.

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : plan élaboré à 100 % et exécuté à 30 %

ii) Élaboration d'un plan stratégique national sur la sûreté, la sécurité et l'interdiction des traitements inhumains dans les services pénitentiaires libyens

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : un plan stratégique

iii) Élaboration d'une politique nationale sur l'enregistrement et l'entreposage des armes

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : un document d'orientation

---

*Produits*

- À l'occasion de réunions hebdomadaires, conseils aux autorités libyennes sur l'élaboration de politiques stratégiques et la coordination de l'aide internationale dans les secteurs de la police, de la justice et des services pénitentiaires
- Organisation de 10 stages de formation des formateurs à l'intention de la police libyenne et d'autres services chargés de faire respecter la loi
- Établissement de 4 documents d'orientation normalisés portant sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités de la police libyenne
- Coordination de l'aide multilatérale au renforcement des capacités de la police
- À l'occasion de réunions hebdomadaires, conseils aux autorités libyennes sur le dispositif constitutionnel, juridique et institutionnel, le fonctionnement, l'indépendance et le contrôle de l'appareil judiciaire, et l'administration efficace de la justice, y compris les services pénitentiaires
- Conseils techniques au Ministère de la défense sur la création d'une autorité nationale du déminage et sur la coordination efficace des activités de repérage et d'enlèvement des mines et des munitions non explosées

- Conseils techniques aux autorités libyennes sur le déminage et l'enlèvement des engins non explosés
- Conseils techniques aux Ministères de l'intérieur et de la défense sur la gestion des armes, et sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des membres des milices

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement de la capacité institutionnelle de la Libye à protéger et promouvoir les droits de l'homme

b) i) Augmentation du nombre de politiques gouvernementales et de textes réglementaires et législatifs portant sur des questions relatives aux droits de l'homme

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 10 déclarations de politique, textes réglementaires ou textes législatifs

ii) Inclusion d'une disposition sur la création d'une entité nationale de défense des droits de l'homme dans le projet de constitution ou adoption d'une loi par le Parlement

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : un projet de disposition ou une loi adoptée par le Parlement

iii) Mise en place d'un réseau de défenseurs des droits de l'homme

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : un réseau de défenseurs des droits de l'homme mis en place et opérationnel

iv) Élaboration d'un plan national des priorités en matière de protection des droits de l'homme, y compris la détection des violations des droits de l'homme et l'adoption de mesures pour lutter contre ces violations, en collaboration avec les autorités nationales et locales compétentes

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : un plan

*Produits*

- Recensement des forces et faiblesses des secteurs de la justice et de la police dans le domaine des droits de l'homme

- Organisation de 5 ateliers à l'intention de la police libyenne sur les droits de l'homme et le respect du principe de responsabilité
- Examen des stratégies de renforcement de la justice, des services pénitentiaires et de la sécurité sous l'angle des droits de l'homme et formulation d'observations
- Conseils sur la création de mécanismes de contrôle du respect des droits de l'homme
- Évaluation des besoins et élaboration de programmes en matière de renforcement des capacités de la société civile
- Tenue de 10 réunions de consultation avec les partenaires nationaux sur la création d'une entité nationale de protection des droits de l'homme
- Visites mensuelles de contrôle dans les principaux établissements pénitentiaires et juridictions

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Création de mécanismes de justice transitionnelle

c) i) Élaboration d'un plan de consultations nationales sur la justice transitionnelle

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : un plan de consultations nationales

ii) La participation de la société civile, en particulier des victimes, des femmes et des groupes vulnérables et marginalisés, au processus de justice transitionnelle est assurée.

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 12 réunions de consultation dans 6 lieux différents avec des représentants de la société civile, des victimes et des groupes vulnérables et marginalisés

*Produits*

- Tenue de réunions mensuelles avec les ministères compétents (dont ceux de la justice et de l'intérieur) pour faire le point sur l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des stratégies de justice transitionnelle
- Établissement de documents sur la justice transitionnelle imprimés et diffusés en arabe et dans les langues minoritaires
- Conseils et aide technique aux autorités libyennes pour recueillir des preuves pouvant servir lors des futurs processus judiciaires et extrajudiciaires d'établissement des responsabilités

## Composante 2 : facilitation d'une concertation politique sans exclusive, de la réconciliation nationale et du processus électoral

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

a) Organisation, par un organe libyen d'administration des élections, des processus électoraux prévus par la Déclaration constitutionnelle pour la période de transition

a) i) Un cadre réglementaire pour les élections est en place.

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : deux lois adoptées

2012 (objectif) : deux lois et 10 règlements adoptés

ii) Un organe d'administration des élections est opérationnel dans tout le pays.

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : le bureau principal est créé et doté du personnel voulu

2012 (objectif) : un bureau est créé et doté du personnel voulu dans chaque région électorale

iii) Les personnes en droit de voter peuvent exercer leur droit.

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : l'organe d'administration des élections commence à tenir un registre électoral

2012 (objectif) : un registre électoral fiable et exhaustif est constitué

iv) Les élections prévues par la Déclaration constitutionnelle sont organisées

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : un conseil national est élu

b) Organisation d'un dialogue politique sans exclusive et d'un processus de réconciliation nationale

b) i) Développement et renforcement de la société civile afin qu'elle participe activement à la vie politique et influe efficacement sur les processus politiques et électoraux, et la rédaction de la constitution

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : création de trois groupes pour la défense des intérêts des femmes, des jeunes et des minorités

ii) Élaboration d'une stratégie pour la tenue d'un dialogue politique national avec la participation des jeunes, des femmes et des minorités

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : une stratégie

iii) Élaboration d'une stratégie médias pour encourager les Libyens à participer à la vie politique du pays

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : une stratégie médias

---

### Composante 3 : promotion de l'extension de l'autorité de l'État et du relèvement économique

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

a) Renforcement de la responsabilisation et de la transparence des institutions

a) i) Élaboration et exécution d'un plan national de renforcement de l'administration publique dans toute la Libye et à tous les niveaux

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : plan élaboré à 100 % et exécuté à 30 %

ii) Augmentation du pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilité qui participent à l'administration publique du pays

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet/non disponible

2011 (estimation) : sans objet/non disponible

2012 (objectif) : 30 %

---

*Produits*

- Analyses, conseils et rapports trimestriels sur la fourniture de services équitables
  - Campagnes de sensibilisation et de promotion, et programmes de formation visant à favoriser la présence de femmes aux postes à responsabilité dans l'administration publique
  - Alignement des politiques, programmes et financements du système des Nations Unies sur les priorités de l'administration publique et des services sociaux libyens
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Rétablissement des services publics pour la population

b) i) Pourcentage de la population bénéficiant des services publics d’approvisionnement en eau et en électricité

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : 100 %

ii) Examen des lois, politiques et procédures relatives à la fonction publique

*Mesure des résultats*

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : adoption de lois, de procédures et d’un code de conduite intégrant les nouvelles missions de la fonction publique

*Produits*

- Analyses, conseils et rapports trimestriels pour contribuer à la modernisation de l’administration publique
- Alignement des politiques, programmes et financements du système des Nations Unies sur les priorités de la Libye en matière de services

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Rétablissement du taux de croissance économique atteint avant le conflit et redistribution des bénéfices à une proportion croissante de la population

c) i) Augmentation du produit national brut par habitant

*Mesure des résultats*

2010 : 14 000 dollars

2011 (estimation) : baisse de 47 %

2012 (objectif) : retour au niveau de 2010

ii) Baisse du chômage des jeunes

*Mesure des résultats*

2010 : 35,4 %

2011 (estimation) : augmentation du pourcentage (données non disponibles)

2012 (objectif) : baisse de 20 % par rapport au niveau de 2010

*Produits*

- Analyse des perspectives économiques, de l’aide internationale et des investissements pour le compte des autorités politiques et économiques
- Tenue de deux réunions de haut niveau pour arrêter les priorités des évaluations coordonnées des besoins de la Libye et faire le point sur l’application des mesures prévues

- Coordination de l'aide internationale, notamment par la coprésidence des réunions mensuelles du comité de haut niveau de coordination de l'aide

#### *Facteurs externes*

15. Les objectifs devraient être atteints et les réalisations escomptées obtenues à condition que : a) la communauté internationale poursuive son action en faveur de la Libye et fournisse l'appui nécessaire au rétablissement des services publics; b) la situation politique et les conditions de sécurité permettent l'instauration d'un environnement propice à la mise en œuvre des réformes et à la relance de l'économie.

### **Prévisions de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 <sup>er</sup> janvier 2010-31 décembre 2011		Prévisions de dépenses pour 2012		Total 2011	Variation 2011-2012 (6)=(3) - (5)
	Crédits ouverts <sup>a</sup>	Montant estimatif des dépenses	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3)	(4)		
Personnel civil	1 619,4	1 619,4	21 801,1	–	1 619,4	20 181,7
Dépenses opérationnelles	8 342,1	8 342,1	10 774,7	3 125,1	8 342,1	2 432,6
<b>Total</b>	<b>9 961,5</b>	<b>9 961,5</b>	<b>32 575,8</b>	<b>3 125,1</b>	<b>9 961,5</b>	<b>22 614,3</b>

<sup>a</sup> Représente l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

16. Le montant net des prévisions de dépenses pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour une période d'un an se terminant au 31 décembre 2012 s'élève à 32 575 800 dollars (montant brut : 36 145 200 dollars) et couvre les dépenses relatives aux traitements et aux dépenses communes de personnel (21 801 100 dollars) pour 242 emplois de temporaire, aux voyages (779 700 dollars), aux installations et infrastructures (998 100 dollars), aux transports terrestres (664 500 dollars), aux transports aériens (1 996 100 dollars), aux communications (2 628 100 dollars), à l'informatique (1 489 100 dollars), aux services médicaux (353 700 dollars) et aux services, fournitures et matériels divers (1 865 400 dollars).

## Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total partiel	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Emplois de temporaire proposés pour 2012	1	1	3	8	13	41	32	2	101	63	–	164	16	60	2	242

17. Il est proposé que la Mission comprenne 242 emplois de temporaire, répartis comme suit :

a) Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (5 emplois de temporaire) : les collaborateurs directs du Représentant spécial seront responsables de la gestion d'ensemble de la Mission et de l'exécution de son mandat consistant à appuyer et soutenir la Libye dans ses efforts de redressement. Le Bureau sera composé du Représentant spécial du Secrétaire général, de deux assistants spéciaux (P-5 et P-4) et de deux assistants personnels (agents du Service mobile);

b) Section de l'information et des communications (7 emplois de temporaire) : cette section fournira des informations objectives et exactes sur l'action de la Mission pour un public libyen, régional et international, afin de promouvoir une bonne compréhension du rôle qu'elle joue et susciter des soutiens. La Section comprendra 1 directeur de l'information (D-1), 1 spécialiste de l'information hors classe et porte-parole (P-5), 1 spécialiste de l'information (P-3), 3 administrateurs de programme recrutés sur le plan national et 1 assistant administratif (agent du Service mobile);

c) Bureau du Représentant adjoint du Secrétaire général (9 emplois de temporaire) : ce bureau sera chargé de coordonner et de mettre en œuvre l'appui de l'ONU aux efforts nationaux de redressement et de développement, et d'assurer la cohérence entre l'action menée par la Mission et celle de l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le Bureau veillera à ce que les mesures d'aide au redressement mises en œuvre par les organismes des Nations Unies en Libye soient planifiées, coordonnées et exécutées de façon efficace. Il se composera du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Sous-Secrétaire général), de 1 conseiller économique principal (D-1), de 1 assistant spécial (P-4), de 1 assistant personnel (agent du Service mobile), de 1 spécialiste de la coordination hors classe (P-5), de 2 spécialistes de la coordination (P-4 et P-3), de 1 administrateur de programmes recruté sur le plan national et de 1 assistant administratif (agent local);

d) Bureau du Chef des fonctions spécialisées (14 emplois de temporaire) : ce bureau sera chargé de veiller à la bonne direction et gestion des activités de la Mission et à l'exécution efficace de son mandat. Il comprendra le Groupe de la traduction et de l'interprétation, le conseiller juridique hors classe et la Section de la planification stratégique. Ses effectifs seront les suivants : le Chef des fonctions spécialisées (D-2), 1 conseiller juridique hors classe (P-5), 1 spécialiste hors classe de la planification stratégique (P-5), 1 administrateur de programmes (P-4), 1 spécialiste de la planification stratégique (P-4), le Chef du Groupe de la traduction

et de l'interprétation (P-4), 1 traducteur/interprète (P-3), 4 traducteurs (administrateurs recrutés sur le plan national), 2 administrateurs de programme recrutés sur le plan national et 1 assistant administratif (agent local);

e) Division des affaires politiques (13 emplois de temporaire) : la Division sera chargée de suivre et d'évaluer l'évolution politique en Libye, de formuler des stratégies politiques et d'effectuer des analyses approfondies des changements politiques dans l'optique de l'exécution du mandat politique de la Mission. Elle s'appliquera aussi à trouver des points d'ouverture par lesquels faire avancer le dialogue et la réconciliation nationaux. Ses effectifs seront composés de 1 conseiller politique principal (D-2), de 2 conseillers hors classe spécialistes des affaires politiques (P-5), de 5 spécialistes des affaires politiques (3 P-4, 2 P-3), de 3 assistants administratifs (agents du Service mobile) et de 2 administrateurs de programmes recrutés sur le plan national;

f) Section de l'analyse de l'information (2 emplois de temporaire) : grâce à cette section, la Mission disposera de ses propres moyens de suivre l'évolution de la situation et comprendre l'environnement opérationnel en continu. La Section se composera de 1 analyste hors classe de l'information (P-5) et de 1 analyste de l'information (P-3);

g) Section de l'assistance électorale (51 emplois de temporaire) : la Section axera ses efforts sur l'établissement de structures institutionnelles libyennes qui seront en mesure d'assurer des procédures électorales adéquates sur le plan technique, perçues comme crédibles et acceptées par la population libyenne. En outre, la Section fournira des conseils et un appui sur une large gamme de questions techniques relatives aux élections, avec pour priorités immédiates d'aider les autorités libyennes à créer un cadre juridique pour les élections et à constituer un organe libyen de gestion électorale. Elle comptera aussi parmi ses activités de base la fourniture de conseils spécialisés sur la conversion du registre d'état civil en listes électorales exploitables. La Section sera dirigée par un conseiller électoral principal (D-2), dont les collaborateurs directs seront 1 spécialiste de la planification (P-4), 1 fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et 2 assistants (agents locaux). Elle comprendra les groupes suivants : appui juridique aux activités électorales (1 P-5 et 1 P-4), opérations électorales (1 P-5, 6 P-4, 7 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies), relations extérieures (1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3), communication externe (2 P-4 et 1 P-3) et gestion de programmes électoraux (5 P-4 et 2 P-3). En outre, un spécialiste des activités électorales (P-4) fournira un appui à distance à partir de New York et aidera à élaborer et examiner les plans et stratégies. La Section comprendra aussi 12 agents locaux fournissant un appui linguistique et administratif;

h) Section des droits de l'homme (5 emplois de temporaire) : cette section travaillera aux côtés du peuple libyen pour lutter contre les plus graves problèmes relatifs aux droits de l'homme. La Section comprendra 1 conseiller principal pour les droits de l'homme (D-1), 1 spécialiste hors classe des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de la primauté du droit (P-5), 1 spécialiste des droits de l'homme (P-4), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 administrateur recruté sur le plan national, spécialiste des droits de l'homme;

i) Section de l'état de droit (5 emplois de temporaire) : cette section fournira un appui au Gouvernement libyen pour la coordination de l'élaboration de stratégies destinées aux secteurs de la justice et de l'administration pénale. La

Section comprendra 1 conseiller principal pour les questions relatives à l'état de droit (D-1), 1 spécialiste des affaires judiciaires (P-4), 1 spécialiste des questions pénitentiaires (P-4), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 1 administrateur de programmes recruté sur le plan national;

j) Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) (4 emplois de temporaire) : cette section offrira une assistance technique aux autorités libyennes sur le contrôle et la gestion des armes, et sur des questions liées au désarmement. Elle comprendra 1 conseiller principal pour les questions de DDR (D-1), 1 spécialiste des questions de DDR relatives aux armes légères et de petit calibre (P-4), 1 spécialiste des questions de DDR (P-4) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile);

k) Section du secteur de la sécurité (3 emplois de temporaire) : cette section aidera à exécuter le mandat de la Mission consistant à rétablir la sécurité et l'ordre et à promouvoir l'état de droit. Elle comprendra 1 conseiller principal pour le secteur de la sécurité (D-1), 1 spécialiste du secteur de la sécurité (P-4) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile);

l) Section de la police (4 emplois de temporaire) : cette section sera responsable de conseiller la direction de la Mission et les autorités libyennes sur l'ensemble des questions liées à la police. Elle comprendra 1 conseiller principal pour les questions de police (D-1), 2 chargés de liaison (police) (P-4) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile);

m) Bureau de liaison militaire (3 emplois de temporaire) : ce bureau, qui conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions militaires, comprendra 1 conseiller principal pour les questions de liaison militaire (P-5), 1 conseiller pour les questions de liaison militaire (P-4) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile);

n) Section de la sécurité (64 emplois de temporaire) : cette section assurera des fonctions de sécurité essentielles pour toutes les personnes en Libye auxquelles s'applique le système de gestion de la sécurité de l'ONU. Elle comprendra les groupes suivants : direction de la Section (1 agent du Service mobile, 1 agent local), Plans de sécurité et liaison (1 P-3), Coordination de l'information sur la sécurité (1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 1 AN), Centre d'opérations en matière de sécurité (2 P-3, 4 SM, 10 AL), Services de protection (17 SM, 6 AL), Sécurité aérienne (2 SM, 2 AL), Formation à la sécurité (2 SM), Enquêtes spéciales (3 SM, 3 AL), Cartes d'identité (2 SM, 2 AL) et Administration, logistique et informatique (1 SM, 1 AL);

o) Division de l'appui à la Mission (53 emplois de temporaire) : tout l'appui technique et administratif à la Mission sera assuré par cette division, comprenant les sections suivantes : Bureau du Chef de l'appui à la Mission (1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 AL), Section du personnel (1 P-4, 1 P-3, 3 AL), Section du budget et des finances (1 P-3, 3 SM), Section des achats (2 P-3, 1 AN), Section des communications et de l'informatique (1 P-4, 3 SM, 4 AL), Section des approvisionnements (1 P-3, 2 SM, 2 AL), Section des transports aériens (1 P-3, 1 P-2, 1 SM), Section des services médicaux (1 P-4, 1 SM), Section du génie et de la gestion des installations (1 P-3, 3 SM, 2 AL), Section des transports et des mouvements (1 P-3, 2 SM, 6 AL) et Section de l'information géographique (1 P-3, 1 P-2).